



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le **25 JUIN 2026**

ID : 057-245700695-20260617-C20260616_08_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le seize juin à dix-huit heures et trente minutes dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK,
Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT représenté par son suppléant Gaël MENEGHIN, Sylvie BIRCK, Michel SCHMITT, Katia SORIA, Hervé GROULT, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Alain REDINGE, André DEL PIZZO représenté par sa suppléante Julie TEITGEN, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Christelle MAZZOLINI, Joël IMMER, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

<u>Absents avec procuration :</u>	Cyril LAUTERFING	à	Sylvie BIRCK
	Flavie THEVENET	à	Michel SCHMITT
	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
	Jonathan ROSA	à	Eric GONAND
	Céline CONTRERAS	à	Frédéric MESLARD
	Aurélie DEROUT	à	Paul GANTIER
	Brigitte DA COSTA	à	Benoit STEINMETZ

Absents excusés : Stéphane PFLUMIO, Thierry MICHEL, Evelyne SCHMITTER,

Date de la convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 40

Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



8. Objet : Equipement culturel communautaire - Evolution des orientations du projet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2125-1 et R. 2162-15 et suivants du Code de la Commande Publique,

Considérant le Projet de Territoire 2022 – 2035 de la CCCE adopté par délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023,

Considérant la présentation du projet d'équipement culturel communautaire en Conférence des Maires en date du 13 février 2024,

Considérant le procès-verbal de la réunion du jury de concours en date du 17 mars 2025,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2025, validant le projet de création d'un équipement culturel communautaire sur le site de la ZAC Vital Park à Hettange-Grande et attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre afférent,

Depuis 2014, la CCCE assure l'organisation d'une saison culturelle communautaire. Désireuse de rendre la culture accessible à tous, elle propose de nombreux projets et événements destinés à tous les publics. Au fil des saisons, l'offre culturelle communautaire s'est élargie et enrichie avec l'ambition de toucher les publics sur l'ensemble du territoire, des Communes les plus peuplées jusqu'aux villages, dans les zones urbaines comme dans les secteurs ruraux. Aujourd'hui, la politique culturelle de la CCCE mêle une grande variété de domaines artistiques : musique, théâtre, littérature, cinéma, arts de la rue, peinture, éloquence et humour, valorisation du patrimoine, reconstitutions historiques etc.

Toutefois, la CCCE souffre de l'absence d'un équipement dédié pouvant répondre aux besoins culturels communautaires dont l'ampleur et la fréquence se sont accrues. En 2020, l'intercommunalité a confié à KPMG une mission de diagnostic qui a notamment confirmé le besoin d'un nouvel équipement culturel, désormais inscrit en tant qu'objectif au sein du Projet de Territoire communautaire. Cet équipement, dont la Commission « Culture » a souligné la pertinence et la nécessité, devrait offrir une polyvalence en termes d'usages afin de répondre aux enjeux suivants : nombre d'événements et appétence du public croissants, saturation des salles communales et des équipements sportifs communautaires, contrainte de transformation des gymnases, capacité à accueillir une manifestation en intérieur avec une jauge potentielle supérieure à 800 spectateurs, etc.

Une parcelle disponible d'une contenance de 12,9 ares située dans la Zone d'Aménagement Concertée Vital Park à Hettange-Grande, et dont la concession a été confiée à la SODEVAM, a été choisie par l'intercommunalité pour accueillir cet ambitieux projet.

Pour l'accompagner dans le développement de ce projet structurant pour la politique culturelle communautaire, la CCCE a fait le choix de travailler avec un programmiste. La société AEDIFICEM a ainsi été retenue dans le cadre d'un marché notifié le 3 avril 2023, pour répondre à la mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale liée à la construction de l'équipement. Un marché de prestations similaires, complémentaire au premier marché, a été notifié à la même société le 20 octobre 2025.

La CCCE a alors structuré son projet d'équipement culturel selon les critères fondamentaux suivants :

- une grande salle de spectacle comme lieu central permettant d'accueillir une jauge de 800 places assises ;
- des gradins rétractables pour permettre une large modularité des espaces et l'accueil de 1 500 personnes debout ;
- une scène amovible d'une dimension de 20 x 30 m afin d'épouser au mieux les contraintes techniques des propositions artistiques ;

- un auditorium comme lieu complémentaire, avec 150 places assises, des gradins rétractables et une scène amovible ;
- la réalisation d'un parking-relais à proximité immédiate du projet (constituant un projet à part entière) au titre de la Politique Mobilité, et pouvant contribuer à l'accessibilité de l'équipement culturel communautaire.

Cette première phase d'étude et de définition a permis le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, qui a abouti à la notification le 30 septembre 2025 d'un marché public au groupement conjoint conduit par le cabinet d'architecture DVVD en qualité de mandataire, pour un prix provisoire de maîtrise d'œuvre de 2 193 500,15 € H.T. et des travaux à lancer estimés à hauteur de 15 035 000,00 € H.T..

A ce jour, poursuivant la dynamique lancée dans le cadre nouveau mandat, la CCCE a engagé une importante réflexion sur le Projet de Territoire, en particulier s'agissant des orientations culturelles et sportives communautaires. Un ambitieux travail d'interrogation des besoins est en cours et fera l'objet d'une mise à jour du Projet de Territoire, dans une approche de concertation collective.

Dans ce contexte, il apparaît que les critères fondamentaux relatifs au projet d'équipement culturel, tel qu'ils ont été précédemment définis, ne correspondent plus aux attendus actuels du territoire. Il apparaît ainsi que le besoin initial a significativement évolué dans ses aspects opérationnels et techniques, notamment du point de vue du dimensionnement de l'équipement, des fonctionnalités souhaitées, du public cible, des modalités de gestion, qui restent à préciser. Il s'avère donc nécessaire de redéfinir les orientations du projet, et en conséquence de mettre fin aux prestations résultant des marchés notifiés.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider le principe de redéfinition à venir du projet de création d'un équipement culturel communautaire,
- de valider la résiliation pour motif d'intérêt général du marché n° 2310MPCM de mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle, et du marché n° 2534ECCM de prestations similaires, notifiés respectivement le 3 avril 2023 et le 20 octobre 2025 à la société AEDIFICEM,
- de valider l'arrêt des prestations, au terme de la phase Esquisse, du marché de maîtrise d'œuvre notifié le 30 septembre 2025 au groupement conjoint conduit par le cabinet d'architecture DVVD en qualité de mandataire, pour un prix provisoire de maîtrise d'œuvre de 2 193 500,15 € H.T. et des travaux estimés à hauteur de 15 035 000,00 € H.T.,
- de valider la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de toutes les procédures de mises en concurrence initiées et en cours en lien avec le projet de création d'un équipement culturel communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, incluant les éventuels documents relatifs aux indemnités de résiliation des marchés concernés.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 17 juin 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

